RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 1FEFE89D-3782-8D2F-8244-B8B7711A5EFC

ABL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue de la Mare
76 170 PORT JEROME SUR SEINE
951 932 250 RCS LE HAVRE

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
Le cinq octobre

La Société **JUNE FYH**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 50 rue Henri Fabre 76620 LE HAVRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 130 495 393 RCS LE HAVRE, représentée par Monsieur Yoann QUERE, en sa qualité de Gérant

Associée Unique de la société ABL,

I – A exposé que :

Par décision en date du 2 octobre 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue de la Mare à PORT JEROME SUR SEINE (76170).

Il s'avère que l'adresse exacte est sise 3 rue de la Mare Ronde à PORT JEROME SUR SEINE (76170) et non 3 rue de la Mare.

En conséquence, l'Associée Unique décide de procéder à la rectification de l'erreur matérielle. L'ensemble des autres décisions prises demeurent inchangées.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rectification de l'erreur matérielle sur le transfert du siège social.
- Modification corrélative des statuts.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, précise que l'adresse du siège social est au 3 rue de la Mare Ronde à PORT JEROME SUR SEINE (76170) en lieu et place du 3 rue de la Mare à PORT JEROME SUR SEINE (76170) et, en conséquence, de rectifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE.

« Le siège social est fixé : 3 rue de la Mare Ronde 76170 PORT JEROME SUR SEINE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Docusign Envelope ID: 1FEFE89D-3782-8D2F-8244-B8B7711A5EFC

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signé par :
[redacted]
29E26DD7F4BA4DA...

L'Associée Unique
La société JUNE FYH
Monsieur Yoann QUERE